

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Primer PA60

FS2055

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 21-nov.-2017

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Primer PA60
Contient Butanone, ethyl methyl ketone; Methylenediphenyl diisocyanate; Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
c/o DeLaval International AB	France: DeLaval snc
PO BOX 39	Omega Parc Bat. 5
147 21 Tumba	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Sweden	78997 Elancourt
Tel + 46 08-530 66 000	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1. (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2. (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H336) (H335)
Dangers physiques	Liquides inflammables. Catégorie 2. (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
 - Ne pas fumer
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P405 - Garder sous clef
 P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Butanone, ethyl methyl ketone; Methylenediphenyl diisocyanate; Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Methylethylcetone	201-159-0	78-93-3	50 - 60	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119457290-43
Acétate de n-butyle	204-658-1	123-86-4	10 - 20	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119485493-29
Diisocyanate de diphénylméthane	247-714-0	26447-40-5	5 - 10	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	01-2119457015-45
1,6-hexaméthylène diisocyanate homopolymère	500-060-2	28182-81-2	2 - 5	Acute tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Skin Sens. 1 (H317)	01-2119485796-17
Silane, triméthoxy (3-(oxiranylméthoxy)propyl-	EEC No. Present	2530-83-8	2 - 5	Eye dam. 1 (H318)	01-211937949916
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	203-603-9	108-65-6	1 - 2	Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119475791-29
Dichlorure de dibutylétain	211-670-0	683-18-1	< 0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Muta. 2 (H341) Repr. 1B (H360FD) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119496066-31

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.**Conseils généraux**

Consulter un médecin en cas de symptômes.

contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus**

Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritant pour les yeux. Difficultés respiratoires .

Effets retardés

Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Irritant pour les yeux. Difficultés respiratoires .

Effets d'une surexposition

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau, poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie; porter un appareil de protection respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Mettre en place une ventilation adaptée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'inhalation de la poussière. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Tenir à l'écart des cours d'eau. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Remarques générales en matière d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation

du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir sous clé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Sans objet

Autres lignes directrices

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methylethylcetone 78-93-3		TWA: 200 ppm STEL: 300 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 899 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 600 mg/m ³
Acetate de n-butyle 123-86-4		TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm TWA: 724 mg/m ³ STEL: 966 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 940 mg/m ³	STEL: 200 ppm STEL: 965 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 724 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ Peak: 200 ppm Peak: 960 mg/m ³
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6			TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³	Skin STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³ Peak: 50 ppm Peak: 270 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methylethylcetone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³	Skin STEL: 900 mg/m ³ TWA: 590 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 145 mg/m ³ Skin
Acetate de n-butyle 123-86-4		STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm		TWA: 150 ppm TWA: 720 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 960 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³	STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³	TWA: 550 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methylethylcetone 78-93-3	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³	STEL: 900 mg/m ³ TWA: 450 mg/m ³	TWA: 75 ppm TWA: 220 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ Skin
Acetate de n-butyle 123-86-4	STEL: 100 ppm STEL: 480 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³ Ceiling: 100 ppm Ceiling: 480 mg/m ³	STEL: 200 ppm STEL: 960 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m ³	STEL: 950 mg/m ³ TWA: 200 mg/m ³		TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³
Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5	STEL: 0.01 ppm STEL: 0.1 mg/m ³		STEL: 0.09 mg/m ³ TWA: 0.03 mg/m ³		
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	Skin STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 275 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³	STEL: 520 mg/m ³ TWA: 260 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Methylethylcetone 78-93-3	LLV: 50 ppm - 150 mg/m ³			ÁK-érték: 600 mg/m ³ CK- érték: 900 mg/m ³	
Acetate de n-butyle	LLV: 100 ppm - 500				

123-86-4	mg/m ³ STV 150 ppm - 700 mg/m ²				
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	LLV: 50 ppm - 250 mg/m ³ STV: 75 ppm - 400mg/m ³			ÁK-érték: 275 mg/m ³ CK- érték: 550 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Protection de la peau

Protection des mains

Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales.

Porter des gants/des vêtements de protection.

Gants de protection

Porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Noir

Odeur

caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

pH

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

Sans objet

Point/intervalle d'ébullition

79 °C

point d'éclair

-9 °C

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

11.5 vol %

Limite inférieure d'explosivité

1.8 vol %

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur

0.9 (@20 °C - relative)

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

> 200 °C

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité

20 mPa.s (dynamic)

Propriétés explosives

Aucune information disponible

Propriétés comburantes

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV

60% +/- 2%

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Possibilité de réactions dangereuses**

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Methylethylcetone	= 2483 mg/kg (Rat) = 2737 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit) = 6480 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
Acetate de n-butyle	= 10768 mg/kg (Rat)	> 17600 mg/kg (Rabbit)	= 390 ppm (Rat) 4 h
Diisocyanate de diphenylmethane	> 10000 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	= 490 mg/m ³ (Rat) 4 h
1,6-hexamethylene diisocyanate homopolymer			= 18500 mg/m ³ (Rat) 1 h
Silane, trimethoxy (3-(oxiranylmethoxy)propyl-	= 22600 µL/kg (Rat) = 7.01 g/kg (Rat)	= 3970 µL/kg (Rabbit)	> 5.3 mg/L (Rat) 4 h
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	= 8532 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	
Dichlorure de dibutylétain	= 50 mg/kg (Rat)		= 59 mg/m ³ (Rat) 4 h > 364 mg/m ³ (Rat) 4 h

irritation

Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. Irritant pour les voies respiratoires.

Corrosivité

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	EU Annex I Carcinogen Information	UK
Diisocyanate de diphenylmethane	Carc. 2	

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets écotoxicologiques**

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Methylethylcetone		3130 - 3320: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	4025 - 6440: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 5091: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 520: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Acetate de n-butyle	674.7: 72 h	100: 96 h	EC50 = 70.0	72.8: 24 h Daphnia magna

	Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 17 - 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 62: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	mg/L EC50
Diisocyanate de diphenylméthane	3230: 96 h Skeletonema costatum mg/L EC50			1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		161: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static		500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Dichlorure de dibutylétain	0.04: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	0.6: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50 5.8: 48 h Oryzias latipes mg/L LC50		0.55: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Methylethylcetone	0.3
Acetate de n-butyle	1.81
Diisocyanate de diphenylméthane	4.5
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.43

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dibutyltin dichloride: does not meet the PBT criteria of REACH regulation, Annex XIII

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	1866
14.2 Nom d'expédition	Resin solution, flammable
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	- Transport by sea Limited quantities (IMDG):5 L Excepted quantities (IMDG):E2 Packing instructions (IMDG):P001 Special packing provisions (IMDG):PP1 IBC packing instructions (IMDG):IBC02 Tank instructions (IMDG):T4 Tank special provisions (IMDG):TP1, TP8 EmS-No. (Fire):F-E EmS-No. (Spillage):S-E Stowage category (IMDG):B Properties and observations (IMDG):Miscibility with water depends upon the composition. MFAG-No:127;128 Aucun(e)
14.9 Polluant marin	
ADR/RID	
14.1 N° ONU	1866
14.2 Nom d'expédition	Resin solution, flammable
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes ADR/RID	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	640C
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	Overland transport Classification code (ADR): F1 Special provisions (ADR): 640C Limited quantities (ADR):5l Excepted quantities (ADR):E2 Packing instructions (ADR):P001 Special packing provisions (ADR):PP1 Mixed packing provisions (ADR):MP19 Portable tank and bulk container instructions (ADR):T4 Portable tank and bulk container special provisions (ADR):TP1, TP8 Tank code (ADR):L1.5BN Vehicle for tank carriage:FL Transport category (ADR):2 Special provisions for carriage - Operation (ADR):S2, S20 Hazard identification number (Kemler No.):33 Tunnel restriction code (ADR):D/E EAC code:•3YE - Rail transport Classification code (RID):F1 Special provisions (RID):640D Limited quantities (RID):5L Excepted quantities (RID):E2 Packing instructions (RID):P001, IBC02, R001 Special packing provisions (RID):PP1 Mixed packing provisions (RID):MP19 Portable tank and bulk container instructions (RID):T4 Portable tank and bulk container special provisions (RID):TP1, TP8 Tank codes for RID tanks (RID):LGBF Transport category (RID):2 Colis express (express parcels) (RID):CE7 Hazard identification number (RID):33

14.1 N° ONU	1866
14.2 Nom d'expédition	Resin solution, flammable
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible
14.8 Informations supplémentaires	- Air transport PCA Excepted quantities (IATA):E2 PCA Limited quantities (IATA):Y341 PCA limited quantity max net quantity (IATA):1L PCA packing instructions (IATA):353 PCA max net quantity (IATA):5L CAO packing instructions (IATA):364 CAO max net quantity (IATA):60L Special provisions (IATA):A3 ERG code (IATA):3L

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

WGK Classification Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Autres informations

Substances in Candidate List >0.1% Dibutyltin dichloride (DBTC; CAS 683-18-1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 21-nov.-2017

Remarque sur la révision**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité